

Conclusion d'un bail commercial

En application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, réuni le vendredi 27 juin 2025, a autorisé la conclusion d'un nouveau bail commercial, aux conditions ordinaires de marché, entre la société Compagnie Chargeurs Invest (Locataire) et la société Compagnie Immobilière Transcontinentale 2 (Bailleur), une société contrôlée par Monsieur Michaël Fribourg.

Cette convention, signée le lundi 30 juin 2025, porte sur la location, aux conditions ordinaires de marché, de bureaux situés 9 rue Kepler à Paris (16^{ème}) (« **9 Kepler** »), pendant une durée de neuf (9) années, le Locataire disposant de la faculté d'y mettre un terme, pour la première fois, à l'expiration de la deuxième période triennale.

Il est précisé que ces bureaux – adjacents à ceux du siège social de la maison-mère situés au 7 rue Kepler (« **7 Kepler** ») et qui seront reliés à ces derniers – sont destinés à accueillir principalement les équipes parisiennes du métier Museum Studio du Groupe. Ces locaux, par leur surface et leur disposition, permettront ainsi de réunir en un seul lieu l'ensemble du personnel de la maison-mère et les salariés du métier Museum Studio, voire d'autres métiers du Groupe, qui, pour les besoins de leur activité, sont basés à Paris.

Compte tenu du développement des activités du métier Museum Studio, qui loue actuellement des espaces de coworking à Paris, la configuration des bureaux du « 9 Kepler » s'avère être beaucoup plus adaptée d'un point de vue fonctionnel, mais constitue également une solution plus pérenne et avantageuse financièrement à périmètre et prestation identique.

La nature de cette transaction relevant le caractère de convention réglementée, la procédure applicable à ce type de convention a été mise en œuvre :

- Echanges au sein du Conseil d'Administration sur la pertinence et l'économie d'ensemble du projet, et analyse et évaluation par le Conseil d'Administration du projet de convention réglementée ;
- Approbation préalable du Conseil d'Administration, Monsieur Michaël Fribourg n'ayant pas pris part aux délibérations, ni au vote ;
- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, la convention sera soumise aux commissaires aux comptes pour l'émission de leur rapport spécial sur les conventions réglementées et à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Sur la base des éléments qui lui ont été remis, le Conseil d'Administration a constaté que le projet de convention était conforme à l'intérêt social de la Société et justifié par le prix du loyer, strictement identique au prix indexé du loyer des bureaux du « 7 Kepler ».

A ce titre, il est rappelé que le prix du loyer des bureaux du « 7 Kepler » avait été établi au moment de la conclusion du bail sur la base de la valorisation effectuée par le cabinet Cushman & Wakefield, leader mondial en conseil immobilier, selon les conditions de marché évaluées par ce même cabinet.

Le bail avait également été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvé à 96,39% par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 avril 2021.

En application des dispositions de l'article L.22-10-13 du Code de commerce, et de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, le présent avis est publié sur le site internet de la Société.

Les conditions financières de la convention sont précisées ci-dessous :

- Prix du loyer annuel : 412 634 € HT.

À PROPOS DE COMPAGNIE CHARGEURS INVEST

Compagnie Chargeurs Invest est une compagnie mixte industrielle et financière avec un rôle, d'une part, d'opérateur et de développeur de champions mondiaux dans le domaine de l'industrie et des services, d'autre part, d'investisseur avec une culture de gestion active d'un portefeuille de métiers à forte valeur ajoutée. Présente dans près de 100 pays, avec près de 2 600 collaborateurs, Compagnie Chargeurs Invest s'appuie sur l'engagement de long terme du Groupe Familial Fribourg, actionnaire de contrôle investi et engagé, et sur son portefeuille d'actifs pour répondre aux grands enjeux de ses marchés. Compagnie Chargeurs Invest a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 729,6 millions d'euros.

L'action est cotée sur Euronext Paris et éligible au PEA-PME.

Code ISIN : FR0000130692, Code Bloomberg : CRI:FP, Code Reuters : CRIP.PA